



MAIRIE VAUJANY

NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS : 11
EN EXERCICE : 11
PRESENTS : 8
VOTANTS : 11
POUR : 11
ABSTENTION : 0
CONTRE : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le sept novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. GENEVOIS Yves, Maire.

Date de la convocation : 03 novembre 2025

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Jean-Luc BASSET, Eric DOURNON, Jacques JOUANS, Valérie MARTINET et Elvina SAVIOUX

Absents : Bruno AVEQUE, Brigitte ARNAUD et Nadine VERNEY

Pouvoir : Bruno AVEQUE à Eric DOURNON, Brigitte ARNAUD à Jacques JOUANS et Nadine VERNEY à Jean-Luc BASSET

Secrétaire de séance : Elvina SAVIOUX

Délibération n°08-07112025-13 : Approbation de la convention d'occupation temporaire et de gestion du stade de slalom de Montfrais entre la Commune de Vaujany, le Ski Club de Vaujany et la Société SATA Group pour la saison d'hiver 2025 / 2026 et attribution d'une avance sur subvention au Ski Club de Vaujany

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'occupation et la gestion du stade de slalom de Montfrais font l'objet d'une convention pour chaque saison d'hiver entre la Commune, le Ski Club de Vaujany et la Société SATA Group titulaire de la délégation de service public lui confiant l'exploitation du domaine skiable de Vaujany.

Cette convention fixe les relations, droits et obligations des trois parties.

Afin de permettre au Ski Club de Vaujany de gérer le stade de slalom de façon optimale durant la saison d'hiver 2025/2026, l'Association sollicite le versement d'une subvention communale d'un montant de 38 000 € dont une avance de 20 000 € versée au cours du mois de décembre 2025.

Le projet de convention pour la saison 2025/2026 est joint à la présente délibération.

Il est rappelé que le montant définitif de la subvention apportée au ski club sera arrêté à l'issue de l'adoption du budget primitif 2026.

Le Conseil Municipal :

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés;

- Décide d'autoriser le Ski Club de Vaujany à occuper temporairement le stade de slalom de Montfrais et de lui en confier la gestion pour la durée de la saison d'hiver 2025/2026,
- Approuve les termes de la convention d'occupation temporaire et de gestion jointe à la présente,
- Décide de verser une avance sur subvention d'un montant de 20 000 € au Ski Club de Vaujany pour la gestion du stade de slalom pour la saison d'hiver 2025 / 2026.
- Dit que les dépenses sont prévues au compte 65748 du budget communal M57 2025 et 2026.
- Donne toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision et notamment la signature de la convention afférente.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire.

Transmis en Préfecture le

